



CERTIFICAT

FCA – FEED CHAIN ALLIANCE

✓ Décerné à :

FLOR'ANIMAL

Sagnemoussousse, 10

FR – 23300 ST-PRIEST-LA-FEUILLE

- ✓ Pour l'unité d'exploitation située à : **Rue Marcel Sembat, 10 à FR-44600 SAINT-NAZAIRE**
 ✓ Pour les activités suivantes :

	CODE FCA	CHAPITRE FCA
Mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produits par un tiers.	GH	AC-01
Mise sur le marché d'aliments composés produits par un tiers.	MH	AC-03
Mise sur le marché de d'additifs produits par un tiers.	TH	BC-01
Mise sur le marché de prémélanges produits par un tiers.	VH	BC-03

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG.

Exclusions du périmètre de la certification :

- Les aliments pour animaux dont le libellé du produit mentionné sur le bon de commande, bon de livraison et facture reprend la mention « non couvert par la certification FCA » et dont la facture ne reprend pas le logo FCA

N° du certificat : **04 – 478.04** (édition 01)

Date de délivrance : 9 juin 2016

Date d'entrée en vigueur : 25 juin 2016

Ce certificat est valable jusqu'au 24 juin 2018.

Pour PROMAG,

Hélène TASIAUX
Responsable Certification